

Vu et vérifié et porté en D  
au L. G. N. No 70 du 12 VI 1961  
Le Comptable Territorial 9316

FACTURE. - No 35.

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi, doit à Monsieur HAMILI FRERES  
à RUHENGURI, pour le Transport des Juges du Tribunal du Pays  
de Ruhengeri - Kigali et retour.

soit: 126 km x 2 = 252 x 18 fr. = 4.536 Frs.

(QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE SIX FRANCS)

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme  
de QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE SIX FRANCS.

Ruhengeri, le 12 juin 1961

HAMILI FRERES.-

Pour acquit

Pour réception conforme  
Livraison (prévue pour le) \_\_\_\_\_  
Exécuté le 12/6/61  
au (N°) de \_\_\_\_\_  
(Fonction) \_\_\_\_\_  
(Nom) \_\_\_\_\_  
(Signature) \_\_\_\_\_

Pour vérification approuvé par \_\_\_\_\_  
chargé de son \_\_\_\_\_  
Engagement no \_\_\_\_\_  
RUHENGURI, le 26-5-61  
Le sous-Gestionnaire de la propriété  
à l'Administrateur Territorial